

## Questions jaunes

### Ordre et sécurité

#### 1. Quand dois-je faire un plan de prévention ?

Toute manifestation, quel que soit l'effectif nécessite un plan de prévention qui décrit la manifestation dans son ensemble, et, donc, prévoit qui fait quoi, avec quels moyens, et en évaluant quels risques. Il décrit les activités, les emplacements, les modalités d'accès, le contrôle mis en place en cas de consommation d'alcool, les accès, parkings et sorties, le dispositif de sécurité incendie et le schéma de sécurité électrique. Il sera bien entendu allégé si l'effectif concerné est peu nombreux mais, en tout état de cause il est nécessaire d'avoir un dispositif de prévention dans tous les cas de figure.

#### 2. A partir de quel effectif dois-je déclarer mon service d'ordre ?

Les manifestations publiques, sportives, culturelles ou récréatives, dont le public et le personnel concourant à la réalisation atteignent plus de 1 500 personnes doivent déclarer auprès du Maire (ou à Paris, auprès de Préfet de police) le service d'ordre prévu pour cette manifestation, au plus tard 30 jours avant le début de la manifestation.

#### 3. Pour assurer la sécurité de mon évènement je fais quoi ?

Je fais à l'avance un projet précis avec l'ensemble des activités prévues, ainsi « qu'un qui fait quoi ». Je soumetts mon projet à la dilection de mon établissement pour en discuter avec elle. Je détermine, en accord avec elle, quels sont les risques encourus et le cas échéant je contacte : la gendarmerie ou les autorités de police, la fédération sportive le cas échéant, mon assureur. Ces derniers interlocuteurs m'aident dans la définition d'un plan de prévention que je communique dès que possible à mon administration.

#### 4. Quel est le ratio d'évaluation du service d'ordre interne à l'organisateur ?

Il faut tenir compte du risque afférent à la soirée organisée. On compte souvent pour un risque moyen 2 membres de service d'ordre pour 500 personnes et 20 pour 5 000 personnes, mais il faut mettre plus de monde pour une soirée dont l'évaluation du risque est plus importante et moins pour un évènement sur lequel l'évaluation du risque est moins importante.

#### 5. De quoi doit-on tenir compte pour évaluer le service d'ordre interne ?

Il y a un ratio « de base » qui est de 2 membres de service d'ordre pour 500 personnes et 20 pour 5 000 personnes, mais il faut mettre plus de monde pour une soirée dont l'évaluation du risque est plus importante et moins pour un évènement sur lequel l'évaluation du risque est moins importante. Pour cela il faut intégrer la commodité d'accès aux locaux, la configuration plus ou moins compliquée du site, et la proximité/éloignement des secours publics.

#### 6. Qui doit évaluer les effectifs d'intervention du service d'ordre privé lors d'une soirée ?

Il faut laisser la société privée déterminer elle-même le bon niveau d'intervention, sous sa propre responsabilité...et vérifier que la société dispose bien de l'agrément professionnel obligatoire.

**7. Que doit comporter une trousse de 1ers secours ? (Citer au moins 5 éléments)**

Gants en latex à usage unique  
Couverture de survie stérile  
Sucres emballés  
Compresse stériles  
Petits savons emballés  
Pansements adhésifs stériles hypoallergéniques (multitailles, multiformes)  
Produits actifs : antalgiques sans aspirine, antiseptique en dosettes, dacryosérum en dosettes, solution hydro-alcoolique, compresses anti-brûlures, dosettes d'arnica  
Tampon compressif  
Lien pour garrot  
Masques d'hygiène  
Bandes de gaze et bandes Velpeau de différentes tailles  
Clips de fixation pour bandes  
Pince à échardes  
Compresse de froid instantané  
Paire de ciseaux  
Numéros d'appel d'urgence collés à l'intérieur de la boîte  
Fiche de procédure rapide : que faire en cas de... ?

**8. Quels sont les numéros d'urgence à avoir toujours avec soi ? (Citer au moins 5 réponses)**

Le 18 : les sapeurs-pompiers pour tout problème de secours, notamment accident, incendie.  
Le 15 : le Samu pour tout problème urgent de santé, c'est un secours médicalisé.  
Le 17 : la police ou la gendarmerie pour tout problème de sécurité ou d'ordre public.  
Le 112 : numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen, recommandé aux étrangers circulant en France et aux Français circulant à l'étranger.  
Le 115 : le Samu social pour toute personne qui présente une détresse sociale comme les personnes sans domicile ou sans abri et exposées aux intempéries.  
Centre antipoison et de Toxicovigilance le plus proche.  
Tél du directeur du campus  
Tél du responsable sécurité du campus

**9. Je prévois une évacuation : quels moyens fiables utiliser en prévention ?**

Deux choses très simples peuvent être prévues d'avance, évitant ainsi tout mauvais réflexe :

- Une bonne signalétique mise en évidence dans des panneaux situés en hauteur
- Des messages d'évacuation préenregistrés et qui doit être mis à la disposition constante du « donneur d'ordre ».
- 

**10. Dire quels sont les gestes et les réflexes qui sauvent**

Les 4 étapes pour porter secours à quelqu'un sont les suivantes :

Sécuriser le lieu de l'accident et les personnes impliquées (périmètre de sécurité)  
Apprécier l'état de la victime en lui parlant et en lui expliquant ce que l'on fait, l'écouter respirer  
Demander de l'aide à partir des numéros d'appel d'urgence que l'on a pré enregistrés  
Effectuer les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée : compression abdominale en cas d'étouffement, compression d'une plaie, position latérale de sécurité  
Ces différentes techniques s'apprennent grâce à des formations 1ers secours dispensées par la Croix-Rouge.

### 11. Qu'est-ce qu'un plan de prévention ?

Le plan de prévention est un outil qui décrit la manifestation dans son ensemble et donc prévoit qui fait quoi avec quels moyens et en évaluant quels risques. Il décrit les activités, les emplacements, les modalités d'accès, le contrôle mis en place en cas de consommation d'alcool, les accès, parkings et sorties, le dispositif de sécurité incendie et le schéma de sécurité électrique.

### 12. A quoi sert la signalétique dans un évènement étudiant ?

En dehors de son aspect pratique –c'est quand même mieux de savoir où l'on va !- la signalétique a un intérêt certain du point de vue de la sécurité. Ainsi, tout évènement étudiant réunissant plusieurs centaines de personnes doit mettre au point une signalétique évidente, placée en hauteur et notamment pour indiquer le sens et le lieu de l'évacuation en cas d'incident grave, ainsi que pour dire où se trouvent les accès handicapés.